

DÉFENSE

SOMMAIRE

Page

I. LE PROGRAMME 144 ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE	5
A. UN PROGRAMME PEU AFFECTÉ PAR LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE	5
B. RENSEIGNEMENT : DES MOYENS RENFORCÉS MAIS UN NOUVEAU REPORT DE L'OPÉRATION « FORT NEUF DE VINCENNES »	6
C. PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR : UNE EXÉCUTION PROCHE DE LA PRÉVISION	7
1. Les études amont	7
2. Les fonds de soutien à l'innovation de défense	7
D. UNE FIN DE GESTION MARQUÉE PAR DE FAIBLES ANNULATIONS DE CRÉDITS	8
II. LE PROGRAMME 146 ÉQUIPEMENT DES FORCES	9
A. DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES LIÉES A LA GUERRE EN UKRAINE	9
B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES NON ENGAGÉES	10
C. DES CRÉDITS DE PAIEMENT EN HAUSSE DE 2,5 %	12
1. La montée en puissance des programmes à effet majeur	12
2. La poursuite du plan de soutien au secteur aéronautique	13
D. UNE FIN DE GESTION MARQUÉE PAR DE FAIBLES ANNULATIONS DE CRÉDITS	14

L'EXÉCUTION DE LA MISSION DÉFENSE ⁽¹⁾

● La loi de finances pour 2022 ⁽²⁾ a fixé les crédits de la mission *Défense* à 59,6 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 49,6 milliards d'euros en crédits de paiement (CP). **Hors contribution au CAS Pensions**, les CP s'élevaient à **40,9 milliards d'euros**, conformément à la loi de programmation militaire (LPM) pour la période 2019-2025 ⁽³⁾. L'écart de 100 millions d'euros par rapport aux 41 milliards d'euros prévus à l'article 3 de la LPM provenait, comme les années précédentes, d'une mesure de périmètre liée à la suppression en 2020 des loyers budgétaires ⁽⁴⁾.

EXÉCUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION DÉFENSE

(en millions d'euros)

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 146,4	1 935,0	– 9,8 %	1 778,4	1 839,9	+ 3,5%
P178 – Préparation et emploi des forces	14 892,9	15 798,3	+ 6,1%	10 798,6	12 516,3	+ 15,9%
P212 – Soutien de la politique de la défense	25 459,2	25 728,7	+ 1,1%	22 479,5	22 791,2	+ 1,4%
P146 – Équipement des forces	17 087,5	15 982,9	– 6,5 %	14 503,6	14 580,1	+ 0,5%
Total	59 586,0	59 444,9	– 0,2 %	49 560,1	51 727,6	+ 4,4%

Source : commission des finances d'après les annexes budgétaires.

● Si, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, le **décret d'avance** d'avril 2022 ⁽⁵⁾ a procédé à une annulation de 300,3 millions d'euros en AE et en CP, ces crédits ont été intégralement rétablis par la **première loi de finances rectificative** pour 2022 ⁽⁶⁾.

(1) La présente note d'exécution analyse uniquement l'exécution des crédits des programmes 144 et 146, ceux des programmes 178 et 212 faisant l'objet d'une note séparée.

(2) Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

(3) Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

(4) Ce mécanisme de la politique immobilière de l'État, conçu comme un levier d'incitation à la rationalisation immobilière, consistait à faire supporter aux ministères occupant des locaux dont l'État est propriétaire une charge à raison des surfaces de bureaux occupés. Peu efficaces et majorant artificiellement les crédits budgétaires, ils ont été supprimés en 2019 pour l'ensemble des ministères, à l'exception du ministère des armées, pour lequel la suppression est intervenue en 2020.

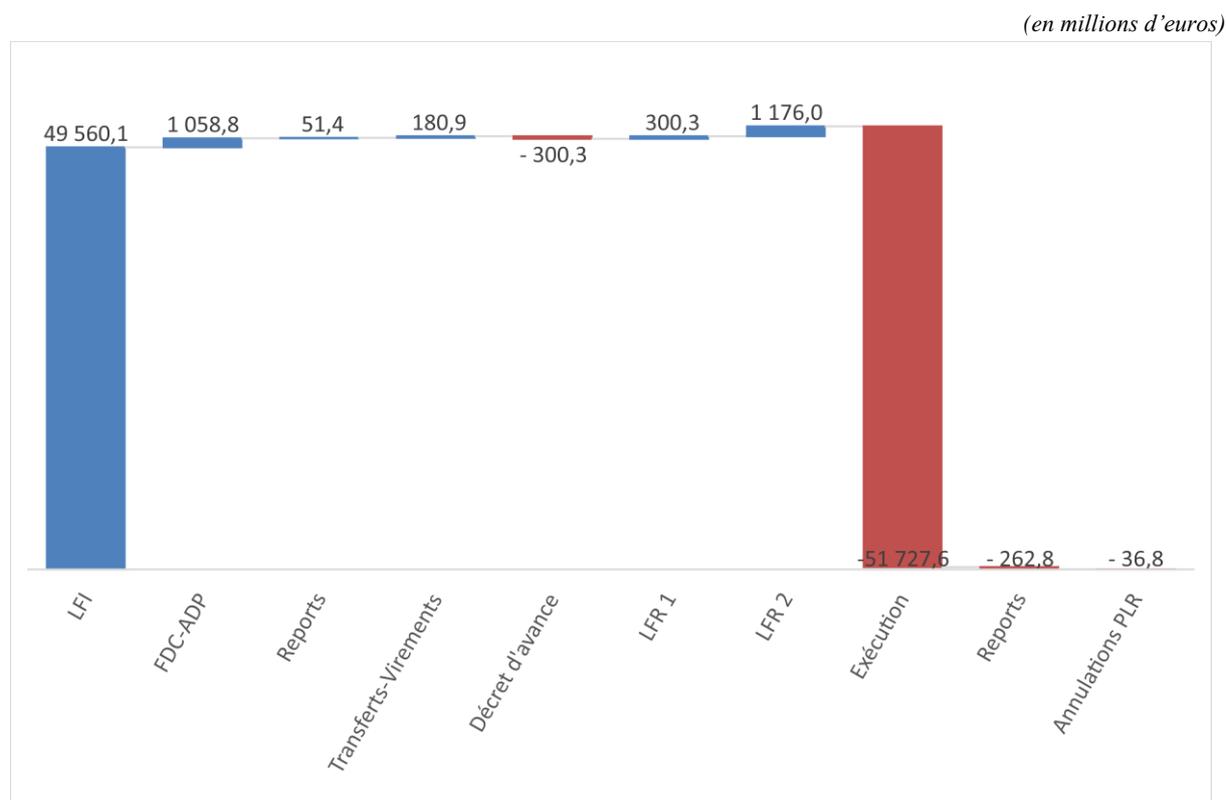
(5) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

(6) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

En outre, la **seconde loi de finances rectificative** ⁽¹⁾ a ouvert 1,45 milliard d’euros d’AE et 1,33 milliard d’euros de CP supplémentaires, en partie compensés par une annulation de 149,6 millions d’euros en AE et en CP (dont 25,8 millions d’euros pour le programme 144 et 92,5 millions d’euros sur le programme 146).

La mission *Défense* a également bénéficié de 1,06 milliard d’euros de **fonds de concours** et d’**attributions de produits** (contre une prévision de 818 millions d’euros), notamment liés au produit des cessions d’avions de chasse Rafale à la Croatie fin 2021.

EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE LA MISSION DÉFENSE



Source : commission des finances d’après les annexes budgétaires.

● Les **AE consommées** s’élèvent à 59,4 milliards d’euros, soit un niveau très proche de la prévision (– 0,2 %). Malgré les crédits supplémentaires dont a bénéficié la mission, certains engagements ont été reportés en fin d’année en raison de retards liés au contexte d’inflation mais aussi dans la perspective de la LPM 2024-2030. Les AE affectées non engagées ont ainsi atteint 25,9 milliards d’euros au 31 décembre 2022, en majeure partie concentrées sur le programme 146.

Les **CP exécutés** atteignent 51,7 milliards d’euros et excèdent les crédits ouverts dans la loi de finances (+ 4,4 %).

(1) Loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

L'exercice 2022 a été particulièrement affecté par les conséquences de la **guerre en Ukraine** : les dépenses supplémentaires de la mission sont estimées à 859 millions d'euros en AE et 603 millions d'euros en CP, pour le remplacement de matériels et de carburants cédés à l'Ukraine – notamment celui des camions équipés d'un système d'artillerie (Caesar), financé par le programme 146 – ainsi que pour le renforcement des activités opérationnelles sur le flanc Est de l'OTAN.

Des dépenses supplémentaires ont également été rendues nécessaires en raison de l'**inflation**, en particulier pour les carburants opérationnels ; 225 millions d'euros ont ainsi été ouverts dans la seconde loi de finances rectificative.

Les surcoûts liés aux **opérations extérieures** et aux **missions intérieures** ont dépassé de 344,7 millions d'euros la provision de 1,2 milliard d'euros prévue dans la loi de finances, en raison du redimensionnement des engagements des forces en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Ils ont été pris en charge par des contributions internationales (+ 37,2 millions d'euros) et par l'ouverture de crédits supplémentaires (+ 333,7 millions d'euros), tandis que des crédits de titre 2 non utilisés ont été redéployés pour financer d'autres dépenses de personnel du ministère (– 26,3 millions d'euros).

En définitive, les crédits de paiement non utilisés représentent une très faible part des crédits ouverts : 207,2 millions d'euros de crédits et 55,7 millions d'euros de fonds de concours et d'attributions de produits sont reportés de 2022 sur 2023, tandis que le projet de loi de règlement et d'approbation des comptes pour 2022 prévoit l'annulation de 36,7 millions d'euros.

● Le montant des **restes à payer** de la mission atteint 91 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Il est plus élevé que fin 2021 (+ 9 %) mais demeure inférieur à la prévision (– 3 %), la préparation du projet de LPM 2024-2030 ayant conduit à reporter certains engagements. Ainsi que le rapporteur spécial l'a indiqué dans son avis sur le projet de LPM ⁽¹⁾, la hausse des restes à payer n'est pas anormale mais résulte, notamment, de la montée en puissance des grands programmes d'armement sur le programme 146, qui exigent un niveau d'engagements élevé dans leur phase initiale puis des paiements étalés sur plusieurs années voire plusieurs décennies.

Le niveau des **reports de charges** atteint 3,88 milliards d'euros, soit 13,7 % des crédits hors titre 2 ouverts dans la loi de finances initiale, contre une cible de 12 % fixée dans le rapport annexé à la LPM 2019-2025. Le relâchement du report de charge a été utilisé par le ministère des armées comme un moyen d'atténuer les effets de l'inflation. Le rapporteur estime qu'il s'agit là d'un instrument utile, à condition qu'il reste dans une proportion soutenable. Il note que le report de charges diminue par rapport à 2021 (3,88 milliards d'euros mais 14,4 % des crédits hors titre 2 ouverts dans la loi de finances) et que le montant des intérêts moratoires est en baisse (12,7 millions d'euros contre 18,8 millions d'euros en 2021).

(1) Assemblée nationale, avis de M. Christophe Plassard fait au nom de la commission des finances, de l'économie général et du contrôle budgétaire, annexé au rapport n° 1234 de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, enregistré à la présidence le 12 mai 2023.

I. LE PROGRAMME 144 ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

En 2022, les dépenses du programme 144 *Environnement et prospective de la politique de la défense* se sont élevées à 1,94 milliard d’euros en AE et à 1,84 milliard d’euros en CP. Les AE ne représentent que 90,2 % des crédits ouverts dans la loi de finances, tandis que le taux d’exécution des CP s’élève à 103,5 %.

EXÉCUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME 144

(en millions d’euros)

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision
Action 03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	665,3	483,6	– 27,3 %	409,5	482,9	+ 17,9 %
Action 07 – Prospective de défense	1 439,8	1 414,0	– 1,8 %	1 327,7	1 319,7	– 0,6 %
Action 08 – Relations internationales et diplomatie de défense	41,3	37,4	– 9,4 %	41,3	37,4	– 9,5 %
Total	2 146,4	1 935,0	– 9,8 %	1 778,4	1 839,9	+ 3,5 %

Source : commission des finances d’après les annexes budgétaires.

A. UN PROGRAMME PEU AFFECTÉ PAR LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE

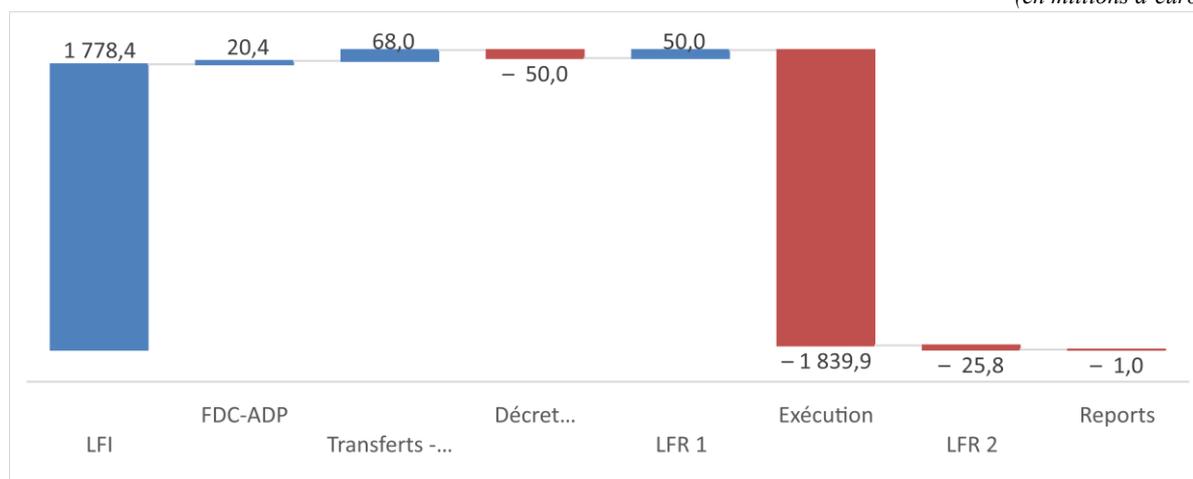
Si, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, le **décret d’avance** d’avril 2022 a procédé à une annulation de 50 millions d’euros en AE et en CP, ces crédits ont été intégralement rétablis dans la première loi de finances rectificative pour 2022.

Par ailleurs, des **dépenses supplémentaires** ont été effectuées, à hauteur de 11,2 millions d’euros en AE et de 5 millions d’euros en CP, liés au renforcement de la présence des services de renseignement aux abords de la zone du conflit russo-ukrainien ainsi qu’à la fourniture d’équipements techniques.

Enfin, le programme a subi des surcoûts liés à l’**inflation** des prix de l’**énergie** (+ 8 millions d’euros de CP), aux **infrastructures** (+ 9 millions d’euros) et à la masse salariale des **opérateurs** du fait de la hausse du point d’indice de la fonction publique (+ 6 millions d’euros). Ils ont été partiellement compensés par un dégel de la réserve de précaution, par des redéploiements ainsi que par le décalage à 2023 de certaines dépenses (projets d’études et des services de renseignement).

EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU PROGRAMME 144

(en millions d'euros)



Source : commission des finances d'après les annexes budgétaires.

B. RENSEIGNEMENT : DES MOYENS RENFORCÉS MAIS UN NOUVEAU REPORT DE L'OPÉRATION « FORT NEUF DE VINCENNES »

L'exécution 2022 a confirmé la **montée en puissance**, prévue dans la LPM 2019-2025, **des moyens mis à la disposition des services de renseignement**, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Les crédits consommés sur l'action 03 s'élèvent à 483,6 millions d'euros en AE et 482,9 millions d'euros en CP.

Les **CP** sont **supérieurs de 18 % aux prévisions de la loi de finances** et augmentent de 2 % par rapport à l'exécution 2021. Cette sur-exécution concerne avant tout les moyens de la **DGSE**, qui outre ses activités en Europe de l'Est a également vu ses moyens en matière de cyberdéfense renforcés ; le service a pu bénéficier de plusieurs transferts et virements de crédits (+ 77,3 millions d'euros) ainsi que d'attributions de produits (+ 19,3 millions d'euros) et de redéploiements internes au programme (+ 22,9 millions d'euros). La sur-exécution concerne aussi, dans une moindre mesure, les moyens alloués à la **DRSD**, qui sont supérieurs de 1,9 % à la prévision, du fait de mouvements internes au programme.

À l'inverse, les **AE** consommées sont nettement **inférieures aux crédits ouverts dans la loi de finances** (- 27,3 %), ce qui explique pour une large part la sous-consommation des AE du programme 144 (- 9,8 %). Cela résulte des **retards pris par le projet de nouveau siège pour la direction centrale de la DGSE** au Fort neuf de Vincennes, lié à la demande des deux attributaires potentiels du marché principal de pouvoir affiner leur offre dans un contexte marqué par une inflation dynamique. Les 1,1 milliard d'euros d'AE, initialement ouverts dans la loi de finances pour 2021, et qui avaient été partiellement reportés sur l'exercice 2022, ont à nouveau été reportés sur 2023 sous la forme d'AE affectées non engagées ⁽¹⁾.

(1) À ces 1,1 milliard d'euros d'AE affectées non engagées (AEANE) s'ajoutent 76,4 millions d'euros d'AEANE pour deux autres projets d'infrastructures situés en Île-de-France, soit un total de 1,18 milliard d'euros.

C. PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR : UNE EXÉCUTION PROCHE DE LA PRÉVISION

1. Les études amont

Conformément à la LPM 2019-2025, les crédits alloués aux **études amont** étaient, dans la loi de finances pour 2022, pour la première fois **supérieurs à 1 milliard d'euros** : 1,1 milliard d'euros en AE et 1 milliard d'euros en CP. Les crédits consommés ont atteint 995,9 millions d'euros en CP ; ils sont donc proches de la prévision et augmentent de 13 % par rapport à l'exécution 2021.

Les principales études annoncées ont été réalisées, en particulier s'agissant des technologies relatives aux évolutions du programme **Rafale**, au programme **SCAF** (système de combat aérien du futur) et aux **planeurs hypersoniques**. Toutefois, les études technologiques et d'architecture du programme **MGCS** (système principal de combat terrestre), mené en coopération franco-allemande, ont été reportées de 2022 à 2023.

Les crédits consommés pour les études amont et les études opérationnelles ou technico-opérationnelles relatives à la **dissuasion nucléaire** sont quant à eux inférieurs à la prévision (- 6,4 %) et en diminution par rapport à 2021 (- 5 %). L'exercice 2022 a néanmoins permis de poursuivre les études relatives aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération, aux évolutions du missile M51 ainsi qu'à la préparation du renouvellement de la composante aéroportée.

2. Les fonds de soutien à l'innovation de défense

Le programme 144 comprend également les dotations du ministère des armées relatives au fonds de soutien à l'innovation de défense.

Le **fonds Definvest** permet à l'État, aux côtés d'investisseurs financiers et industriels, de prendre des participations minoritaires (jusqu'à 10 millions d'euros) au capital de PME dont les activités et les technologies sont stratégiques pour la défense, afin de les protéger contre d'éventuelles tentatives étrangères de prédation. Ce fonds, dont la gestion est déléguée à Bpifrance, a initialement été doté de 50 millions d'euros pour la période 2018-2025, et sa dotation a été portée à 100 millions d'euros en 2020, soit une moyenne de 12,5 millions d'euros par an. En 2022, les dépenses du fonds se sont élevées à **10 millions d'euros**, un montant identique à celui des années précédentes, et **cinq PME** ont pu bénéficier d'un apport en capital.

Le **Fonds d'innovation de défense**, également géré par Bpifrance, vise à soutenir des entreprises duales développant des technologies innovantes potentiellement mobilisables pour les systèmes de défense, avec des participations minoritaires pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros. La dotation du fonds, créé fin 2020, s'élève à 200 millions d'euros sur sept ans. En 2022, la dotation de 35 millions d'euros prévue dans la loi de finances a été intégralement consommée (contre

20 millions d'euros exécutés en 2021 sur 30 millions prévus). **Deux entreprises** ont pu bénéficier d'un apport en capital.

Ainsi que le rapporteur spécial le rappelait dans son rapport sur l'économie de guerre ⁽¹⁾, ces **fonds sont indispensables pour soutenir les PME et TPE de la base industrielle et technologique de défense (BITD)**, confrontée à des difficultés persistantes d'accès aux financements privés. Ils sont toutefois insuffisants à deux titres : d'une part, leur dotation est faible par rapport aux besoins de la BITD, confrontées à des stratégies de prédation constantes ; d'autre part, ils ne couvrent qu'une partie de la série A et de la série B ⁽²⁾.

C'est pourquoi **le rapporteur spécial recommande de les compléter par un fonds de capital-développement pour les levées de fonds comprise entre 50 millions d'euros et 100 millions d'euros**. Il pourrait s'agir d'un fonds en direct géré par Bpifrance ou par une société de gestion privée, mais également d'un fonds de fonds, sur le modèle de l'« initiative Tibi » ⁽³⁾ de 2020, qui avait permis de réunir 6 milliards d'euros d'engagement des investisseurs institutionnels en faveur du financement de la croissance d'entreprises technologiques.

D. UNE FIN DE GESTION MARQUÉE PAR DE FAIBLES ANNULATIONS DE CRÉDITS

Les reports de crédits de 2022 sur 2023 sont demeurés à un niveau très modéré (1,5 million d'euros en AE et aucun report en CP).

La seconde loi de finances rectificative a procédé à une annulation de 25,8 millions d'euros en AE et en CP, afin de compenser les surcoûts liés aux opérations extérieures et aux missions intérieures financés par le programme 178.

Enfin, le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2022 prévoit une annulation de 20,4 millions d'euros en AE.

(1) Assemblée nationale, rapport d'information n° 1023 sur l'économie de guerre, présenté par M. Christophe Plassard au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, enregistré à la présidence le 29 mars 2023.

(2) La série A est constituée des levées de fonds de quelques millions d'euros, tandis que la série B concerne des levées d'un montant de plusieurs dizaines de millions d'euros.

(3) Voir les suites du rapport « Financer la quatrième révolution industrielle – Lever le verrou du financement des entreprises technologiques » remis par M. Philippe Tibi, avec la collaboration de M. Philippe Englebert, au ministre de l'économie et des finances, juillet 2019.

II. LE PROGRAMME 146 ÉQUIPEMENT DES FORCES

En 2022, 15,98 milliards d'euros d'AE et 14,58 milliards d'euros de CP ont été consommés sur le programme 146. Malgré l'impact de la guerre en Ukraine, le montant des CP demeure proche de la prévision, tandis que la sous-consommation des AE résulte principalement du report de certains engagements lié à des retards ou dans la perspective des arbitrages attendus dans le cadre de la LPM 2024-2030.

EXÉCUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME 146

(en millions d'euros)

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision	LFI 2022	Exécution 2022	Écart à la prévision
Action 06 – Dissuasion	6 277,5	5 149,7	– 18,0 %	4 362,8	4 478,4	+ 2,6%
Action 07 – Commandement et maîtrise de l'information	2 947,7	2 145,6	– 27,2 %	2 611,3	2 405,0	– 7,9 %
Action 08 – Projection - mobilité - soutien	1 079,4	874,1	– 19,0 %	1 654,9	1 629,3	– 1,6 %
Action 09 – Engagement et combat	5 694,9	6 126,7	+ 7,6%	4 957,7	5 129,2	+ 3,5%
Action 10 – Protection et sauvegarde	841,7	1 220,9	+ 45,1%	699,6	562,2	– 19,6%
Action 11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	246,4	340,2	+ 38,1%	217,2	286,6	+ 32,0%
Action 12 – Parts étrangères et programmes civils	0,0	25,9	–	0,0	89,5	–
Action 13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers	0,0	100,0	–	0,0	0,0	–
Total	17 087,5	15 982,9	– 6,5 %	14 503,6	14 580,1	+ 0,5%

Source : commission des finances d'après les annexes budgétaires.

A. DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES LIÉES A LA GUERRE EN UKRAINE

Le programme 146 a été particulièrement affecté par les conséquences de la guerre en Ukraine, qui a entraîné des dépenses supplémentaires, à hauteur de 182 millions d'euros en AE et 57 millions d'euros en CP. Parmi ces crédits, **110,5 millions d'euros d'AE** et **21,5 millions de CP** ont été mobilisés pour le remplacement des 18 camions équipés d'un système d'artillerie (Caesar) prélevés sur les moyens de l'armée de terre pour être cédés à l'Ukraine (la livraison des nouveaux matériels aux forces françaises est prévue pour 2024). Les 71,7 millions d'euros d'AE et 36 millions d'euros de CP restant concernent d'autres commandes réalisées en vue de cessions directes aux forces armées ukrainiennes.

En outre, 200 millions d'euros d'AE et de CP ont été prélevés sur les crédits mis en réserve du programme pour créer un **fonds spécial de soutien à l'Ukraine**, qui doit permettre à ce pays d'acquérir des équipements militaires ou d'assurer le maintien en condition opérationnelle de ces équipements directement auprès des industriels de la BITD. Ces crédits n'ont pas été consommés en 2022 et ont été

intégralement reportés en 2023 ; si la création du « fonds Ukraine » était souhaitable, le rapporteur souligne que la solution retenue contrevient à l’annualité budgétaire.

Par ailleurs, l’inflation a entraîné des surcoûts pour le programme 146 à hauteur de **360 millions d’euros**. Ils ont été financés par des mesures d’économies et par le décalage de l’avancement de certains programmes, notamment du fait de retards industriels.

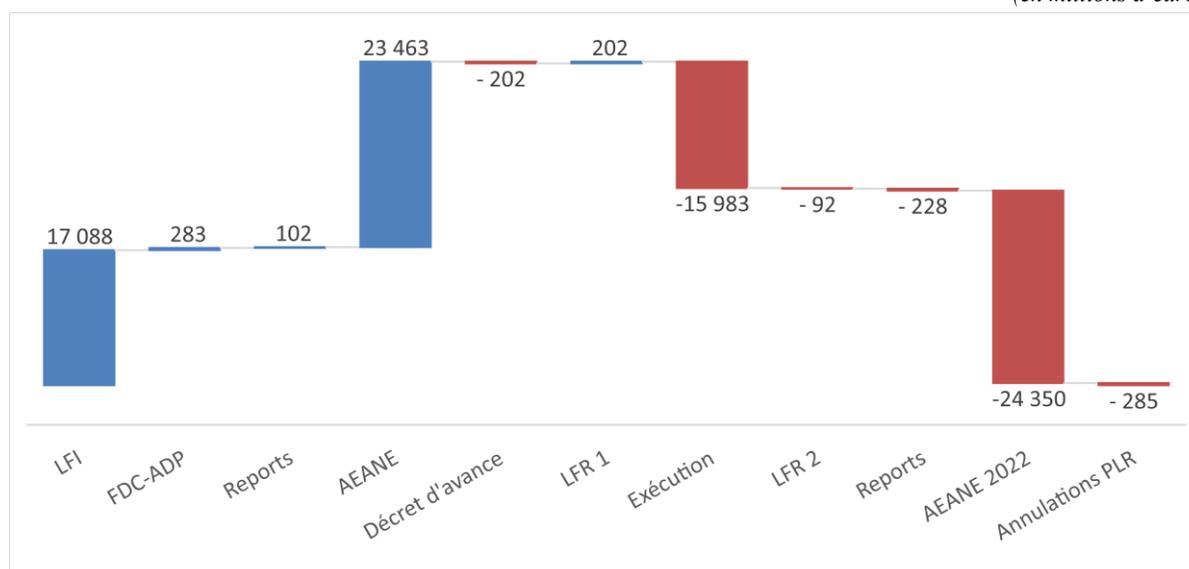
B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D’AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT AFFECTÉES NON ENGAGÉES

Outre les **AE ouvertes** dans la loi de finances initiale, le programme 146 a également bénéficié de fonds de concours et d’attributions de produits (+ 283 millions d’euros), de reports de crédits (+ 102 millions d’euros) et d’AE affectées non engagées reportées des exercices antérieures (+ 23,5 milliards d’euros) – pour un **total de 40,85 milliards d’euros**.

Les **AE exécutées** (15,98 milliards d’euros) concernent notamment les programmes à effet majeur financés par la mission *Défense* : le **programme SCAF** (système de combat aérien du futur) pour lequel un accord avec l’Allemagne et l’Espagne a été obtenu en décembre 2022 (1,48 milliard d’euros), le **programme Scorpion** de modernisation des véhicules blindés (1,41 milliard d’euros pour la commande de 302 Griffon, 88 Jaguar et 54 Mepac), le programme de système sol-air moyenne portée terrestre (SAMP-T) de nouvelle génération (0,91 milliard d’euros), le programme d’avions de chasse Rafale (0,75 milliard d’euros) ou encore les infrastructures d’accueil des sous-marins nucléaires d’attaque du **programme Barracuda** (0,45 milliard d’euros).

EXÉCUTION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT DU PROGRAMME 146

(en millions d’euros)



Source : commission des finances d’après les annexes budgétaires.

Les AE consommées sont toutefois bien inférieures au total des AE ouvertes et même aux prévisions de la loi de finances initiale (– 6,5 %). Cela résulte de **contretemps dans l’avancement de certains programmes**, notamment de retards pris, dans un contexte d’inflation dynamique, par les négociations de contrat ou par les réceptions d’offres de la part des industriels.

En outre, **l’engagement de plusieurs programmes a été reporté de 2022 à 2023** dans l’attente des décisions qui doivent être arbitrées dans le cadre de la future LPM pour 2024-2030 en cours de discussion au Parlement. Sont notamment concernés le programme de mise à niveau des avions MRTT (avions multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport) au standard 2 (330 millions d’euros), le programme d’hélicoptère de manœuvre de nouvelle génération (264 millions d’euros), le programme de rétrofit de l’avion de chasse Rafale vers le standard F4 (178 millions d’euros), le projet de système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (160 millions d’euros), le programme d’hélicoptère à usage gouvernemental (157 millions d’euros) ou encore le lancement de la phase B du programme IRIS (Instruments de renseignement et d’imagerie spatiale).

Cette sous-consommation a conduit à un montant **d’AE affectées non engagées (AEANE)** de 24,35 milliards d’euros, reportées de 2022 sur 2023.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT AFFECTÉES NON ENGAGÉES

(en millions d’euros)

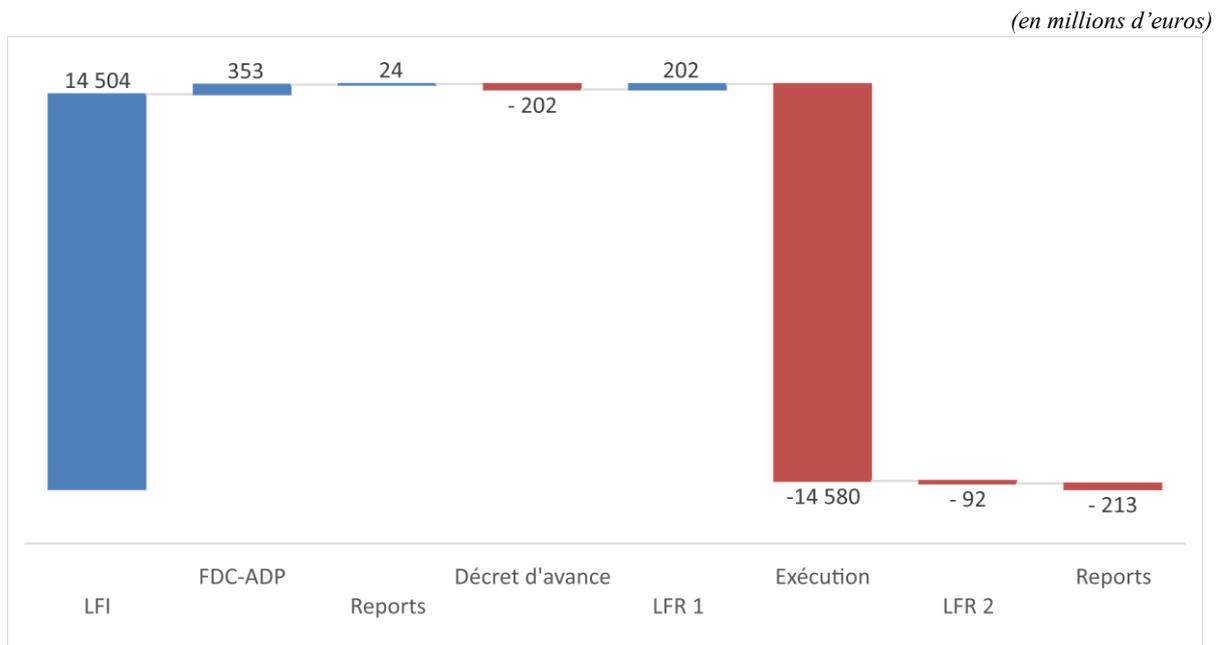
Programmes d’armement	AE affectées non engagées au 31 décembre 2022
SNLE 3G	1 096
HIL	1 034
SCORPION étape 1	981
TIGRE standard 3	971
RAFALE	847
MRTT	752
CONTACT étape 2	740
M51.3	710
Hawkeye	708
SYRACUSE IV	656
BARRACUDA	619
ASN4G	617
SCCOA 5	608
MALE Pérenne	578
PI ASB	513
MICA NG	500
Autres tranches fonctionnelles (AEANE < 500 M€)	12 419
Total AEANE	24 350

Source : Cour des comptes, note d’analyse de l’exécution budgétaire 2022 de la mission Défense, avril 2023.

C. DES CRÉDITS DE PAIEMENT EN HAUSSE DE 2,5 %

Les crédits de paiement consommés sur le programme 146 (14,58 milliards d'euros) excèdent légèrement les crédits votés en loi de finances initiale (+ 0,5 %). Ces derniers ont été complétés par 353 millions d'euros de **fonds de concours** et d'**attributions de produits**, notamment 269,9 millions d'euros concourant au remplacement des Rafale cédés à la Croatie fin 2021 et 73,5 millions d'euros au titre de la participation de l'Allemagne au financement du centre de formation de l'escadron franco-allemand de transport tactique C-130J, basé à Évreux.

EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU PROGRAMME 146



Source : commission des finances d'après les annexes budgétaires.

1. La montée en puissance des programmes à effet majeur

Les CP exécutés sur les programmes à effet majeur, qui représentent plus de la moitié des dépenses du programme 146, ont notamment porté sur :

- le **programme Scorpion** de modernisation des véhicules blindés de l'armée de terre : 857,6 millions d'euros exécutés (sur la sous-action 09.77), dont 779 millions d'euros liés à la livraison de 200 véhicules supplémentaires (27 Jaguar, 113 Griffon, 60 Serval) et des infrastructures d'accueil associées ; l'armée de terre s'est également vu livrer 1 char Leclerc rénové et 1 100 véhicules légers de transport polyvalents ;

- le **programme Barracuda** de sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) : 916,3 millions d'euros consommés (sur la sous-action 09.74), dont 687 millions d'euros liés à la livraison du deuxième SNA, le *Duguay-Trouin*, dont la livraison prévue en 2022 a toutefois été reportée à début 2023 ;

– le **programme Rafale** : 824,4 millions d’euros exécutés (sur la sous-action 09.59), dont 408,9 millions d’euros pour l’opération Rafale *stricto sensu*, avec la livraison d’un avion de chasse ; l’armée de l’air et de l’espace s’est également vu livrer 12 avions de chasse Mirage 200D rénovés ;

– le **programme de frégates multi-missions (FREMM)** (402,4 millions d’euros exécutés sur la sous-action 09.73), avec la livraison de la *Lorraine*, la seconde FREMM à capacité de défense aérienne renforcée ; la marine nationale n’a toutefois pas pu réceptionner le *Jacques Chevallier*, le premier bâtiment ravitailleur de forces du **programme Flotlog** ;

– dans le domaine de la projection, de la mobilité et du soutien : le **programme MRTT** (3 avions multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport livrés, pour un montant de 394 millions d’euros de CP exécutés sur la sous-action 08.55), le **programme A400 M** (2 avions livrés, pour un montant de 328,7 millions d’euros de CP consommés sur la sous-action 08.42) et le **programme d’hélicoptères NH 90** (6 appareils livrés) ;

– dans le domaine de la connaissance et de la maîtrise de l’information : le **programme Syracuse IV** (lancement du satellite Syracuse 4A et livraison des stations au sol associées, pour 244,8 millions d’euros de CP, malgré le décalage du lancement du Syracuse 4B en 2023) ; le **programme Ceres** (livraison d’un système de renseignement électromagnétique spatial) ; le **programme Musis** a néanmoins connu des retards avec le décalage du lancement du satellite CSO-3 lié à un changement de lanceur (passage de Soyuz à Ariane 6 du fait de la crise ukrainienne) ;

– s’agissant des **munitions** : des missiles et torpilles ont été livrés au ministère (56 missiles anti-aériens Mica remotorisés, 93 missiles de croisière Scalp, 8 torpilles Artemis, 200 missiles de moyenne portée) bien que dans une proportion un peu moindre que ce qui était prévu (il manque notamment 30 missiles Mica et 6 missiles Scalp).

Les CP consommés pour les moyens de **dissuasion** (action 06) s’élèvent à 4,48 milliards d’euros ; ils excèdent de 115,6 millions d’euros la prévision de la loi de finances initiales (+ 2,6 %), notamment en raison d’un coût des matières valorisées plus important que prévu.

2. La poursuite du plan de soutien au secteur aéronautique

Par ailleurs, des paiements ont été réalisés au titre du plan de soutien au secteur aéronautique, qui avait conduit à anticiper 601 millions d’euros de commandes en 2020 et 2021 afin de soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire. Ainsi, **98,2 millions d’euros de CP** ont été consommés, et le troisième **avion A330** destiné à être transformé en MRTT (avion multi-rôle de ravitaillement en vol et de transport) a été **livré** (après les deux premières livraisons de 2020).

D. UNE FIN DE GESTION MARQUÉE PAR DE FAIBLES ANNULATIONS DE CRÉDITS

En définitive, 92 millions d'euros d'AE et de CP ont été annulées dans la seconde loi de finances rectificative pour 2022, afin de compenser une partie des surcoûts liés aux opérations extérieures et aux missions intérieures financés par le programme 198.

Par ailleurs, 228 millions d'euros d'AE et 213 millions d'euros de CP ont été reportés de 2022 sur 2023.

Dans le projet de loi de règlement et d'approbation des comptes pour l'année 2022, il est proposé d'annuler 285 millions d'euros d'AE non utilisées.